

Rapport annuel 2017 de l'ESGAB

Synthèse et recommandations

Le rapport de cette année met l'accent sur l'importance d'une bonne gouvernance pour maintenir et accroître la confiance dans les statistiques officielles, sur l'accès aux données administratives ou détenues par le secteur privé et sur les défis concrets à relever en matière de coordination des systèmes statistiques nationaux (SSN). Il examine, par ailleurs, dans quelle mesure Eurostat et les systèmes statistiques nationaux mettent en œuvre les actions d'amélioration résultant des recommandations formulées dans les précédents rapports de l'ESGAB et dans les rapports issus du dernier cycle d'examens par les pairs. Le rapport jette également un regard rétrospectif sur les neuf premières années d'existence de l'ESGAB, en décrivant la manière dont le rôle de l'ESGAB a évolué au cours de cette période, les questions soulevées par le Conseil et les enseignements tirés pour l'avenir.

Le code de bonnes pratiques est un outil essentiel pour renforcer la confiance dans les statistiques officielles et devrait être largement promu comme un gage de qualité aux niveaux national et européen. Il est particulièrement important que les principes du code et les indicateurs correspondants, bénéficient d'une grande visibilité auprès des citoyens de l'UE. Par conséquent, le code devrait être mis bien en évidence sur les sites web d'Eurostat et des INS. En outre, l'introduction de références au code dans les produits statistiques devrait devenir une pratique courante au sein du système statistique européen (SSE).

Il est préoccupant de constater que la transposition en droit national du nouveau règlement européen sur la protection générale des données¹ pourrait être une source de difficultés pour certains pays, si les exigences spécifiques du travail statistique et l'actuel droit d'accès aux données administratives à des fins statistiques ne sont pas pris en compte. Les instituts nationaux de statistique (INS) devraient suivre cette question de près et, autant que possible, être associés activement au processus de transposition.

Lorsque des données pour l'établissement de statistiques officielles sont fournies par des organisations du secteur privé, la pérennité de l'accès aux données doit être maintenue. Il devrait aussi être possible de vérifier la méthodologie sur laquelle se fondent les données, ainsi que la qualité et la sécurité de celles-ci.

La responsabilité des INS en matière de coordination, établie par le règlement (CE) n° 223/2009 modifié, a impulsé une nouvelle dynamique pour la mise en œuvre de méthodes et procédures de coordination dans la plupart des États membres. Toutefois, des changements au niveau des structures organisationnelles sont encore nécessaires dans de nombreux pays. En particulier, les équipes produisant des statistiques européennes au sein des autres autorités nationales (AAN) devraient être clairement identifiées et distinguées à l'intérieur de l'organisation et être composées de personnes possédant les qualifications professionnelles requises pour leurs travaux statistiques. De surcroît, le gouvernement devrait mettre à la disposition de ces unités suffisamment de ressources pour permettre la production de statistiques en pleine conformité avec le code de bonnes pratiques.

Si la diffusion des statistiques produites par les AAN s'effectue via leurs bureaux de presse, il existe un risque que l'image d'indépendance et d'impartialité du SSN soit entachée de manière significative. Une stratégie de diffusion différente, utilisant une interface web

¹ Règlement (UE) 2016/679 sur la protection générale des données

nationale commune (mise en œuvre et à jour par l'INS) pour publier les statistiques européennes, a été adoptée l'an dernier par certains pays de l'UE. Cette évolution est fort louable et d'autres pays devraient être encouragés à suivre ce modèle de diffusion.

La qualité des données publiées en dehors du SSE peut influencer sur la crédibilité des statistiques européennes. Il en va notamment ainsi pour les statistiques qui bénéficient d'une large couverture médiatique. L'ESGAB suggère dès lors que les États membres étendent les tâches de coordination des INS à d'autres statistiques nationales dans un proche avenir.

L'ESGAB se félicite vivement des travaux en cours sur la révision du code de bonnes pratiques visant à suivre l'évolution du paysage des statistiques européennes, et espère que la version révisée du code sera finalisée par le comité du SSE prochainement. L'ESGAB recommande de réaliser, d'ici à 2020, un troisième exercice d'examen par les pairs, sur la base du code révisé.

Établir le coût des produits statistiques est important pour évaluer la demande relative en ressources des différents produits statistiques et pour disposer d'une base en vue de la fixation des priorités futures. Dans ses rapports annuels de 2015 et 2016, l'ESGAB a recommandé aux INS et à Eurostat d'améliorer leurs systèmes de comptabilisation des coûts et de fournir des estimations des coûts de production des statistiques européennes. L'ESGAB note avec satisfaction que des progrès ont été accomplis dans ce domaine et recommande que les calculs de coûts pour les principales catégories de statistiques soient fondés sur une approche harmonisée entre les États membres.

L'ESGAB salue et soutient fermement les efforts déployés par les INS pour mettre en œuvre avec succès des actions d'amélioration qui dépendent d'une décision d'un organisme public distinct et/ou du parlement national. L'ESGAB est d'avis que la définition d'engagements en matière de confiance dans les statistiques serait la meilleure solution pour mener à bien certaines des actions d'amélioration requises pour assurer la conformité au code de bonnes pratiques, en particulier les actions qui dépendent d'autorités extérieures à l'INS.

Au cours de ses neuf premières années d'existence, l'ESGAB a fortement mis l'accent sur l'indépendance professionnelle et la coordination des statistiques tant au niveau national qu'europpéen. Il est désormais solidement établi et bien reconnu au sein du SSE. Bien que le code de bonnes pratiques fournisse un cadre solide pour une bonne gouvernance statistique, la surveillance de la conformité au code est, et restera, une tâche essentielle au sein du SSE, afin de maintenir la confiance dans les statistiques européennes et les autorités statistiques européennes.

Recommandations 2017

2017/1 Eurostat, les instituts nationaux de statistique et les autres autorités nationales responsables de la production et de la diffusion de statistiques européennes devraient, sur leurs sites web, accorder une place plus importante au code de bonnes pratiques en tant que gage de qualité, si le code n'est pas déjà clairement mis en évidence sur leurs pages web principales.

2017/2 Eurostat, les instituts nationaux de statistique et les autres autorités nationales devraient systématiquement faire référence au code de bonnes pratiques dans les communiqués de presse se rapportant aux statistiques publiées, si tel n'est pas déjà le cas.

2017/3 La transposition en droit national du règlement européen sur la protection générale des données devrait prendre en compte les exigences spécifiques du travail statistique et ne devrait pas empêcher les INS ou les autres autorités nationales d'accéder aux données administratives à des fins statistiques au niveau de détail requis.

2017/4 Lorsque des organisations du secteur privé fournissent des données à Eurostat, aux instituts nationaux de statistique ou aux autres autorités nationales, il est nécessaire que ces organismes s'assurent de la robustesse des données et de la pérennité de l'accès aux données, ainsi que de la qualité des méthodes utilisées.

2017/5 Eurostat et les instituts nationaux de statistique devraient informer ouvertement le public sur leurs politiques en matière de respect de la vie privée et de sécurité des données.

2017/6 Les producteurs de statistiques européennes au sein des autres autorités nationales devraient être clairement identifiés et distingués à l'intérieur de l'organisation, grâce à des tâches spécifiques qui leur sont assignées, et devraient, dans la pratique, bénéficier d'un statut d'indépendance fonctionnelle clair, déjà garanti par la législation.

2017/7 Conformément au code de bonnes pratiques, les responsables des instituts nationaux de statistique devraient veiller à ce que les autres autorités nationales diffusent les publications statistiques d'une manière impartiale qui permette de les distinguer clairement des communiqués politiques.

2017/8 Les États membres devraient réfléchir plus avant à une extension du rôle de coordination des INS aux statistiques nationales, en plus des statistiques européennes, afin de renforcer la crédibilité des statistiques officielles en général.

2017/9 Eu égard au fait qu'une version révisée du code de bonnes pratiques devrait prendre en compte l'émergence de nouvelles sources de données, le règlement (CE) n° 223/2009 modifié et les résultats du deuxième exercice d'examen par les pairs, la mise en œuvre du code révisé devrait être évaluée dans le cadre d'un troisième exercice d'examen par les pairs d'ici à 2020.

2017/10 Eurostat devrait coopérer avec les instituts nationaux de statistique pour développer une approche plus harmonisée de la méthode de calcul du coût des statistiques européennes par catégories principales de statistiques.

2017/11 L'ESGAB réaffirme avec force que davantage d'États membres devraient adopter et publier des engagements en matière de confiance dans les statistiques, afin de mener à bien certaines des actions d'amélioration requises pour assurer la conformité au code de bonnes pratiques, en particulier celles qui sont toujours en suspens parce que la poursuite des progrès dépend d'autorités extérieures à l'institut national de statistique.